AVERTISSEMENTS AGRICOLES

BULLETIN TECHNIQUE DES STATIONS D'AVERTISSEMENTS AGRICOLES

PUBLICATION PÉRIODIQUE

ÉDITION DE LA STATION « AUVERGNE ET LIMOUSIN »

ABONNEMENT ANNUEL

(Tél. 92-97-11 - Postes 440 & 449)

(ALLIER, CANTAL, CORRÈZE, CREUSE, HAUTE-LOIRE, PUY-DE-DOME, HAUTE-VIENNE)

Régie de Recettes de la D. D. A.

Sous-Régisseur de Recettes du Service de la Protection des Végétaux, Cité Administrative, Rue Pélissier, 63034 CLERMONT-FERRAND CEDEX

C. C. P. : CLERMONT-FERRAND 5.503-17

30,00 F.

BULLETIN N° 153 DE JUIN 1973 (suite)

ARBRES FRUITIERS

BACTERIOSE ET ANTHRACNOSE DU NOYER.-

Dans l'ensemble, les noyers arrivent à la fin de la floraison (déssèchement des stigmates), stade de grande sensibilité des noyers à l'égard de la Bactériose.

Il importe d'effectuer un nouveau traitement, à base de cuivre, dans les meilleurs délais.

Ce traitement sera également efficace contre les premières contaminations possibles d'Anthracnose.

POMMES de TERRE

MILDIOU.-

Il est conseillé d'effectuer dans les premiers jours de la semaine du 11 au 17 juin, un traitement sur les variétés sensibles à la maladie, dans les parcelles où le feuillage atteint ou dépasse une quinzaine de centimètres de hauteur.

DORYPHORE .-

Eclosions importantes de larves, par endroits, dès le 6 juin : suivre les indications données dans le supplément n° 4 au bulletin de Mai.

VIGNE

MILDIOU .-

Les premières attaques viennent d'être observées dans le vignoble et des repiquages ont pu avoir lieu avec les pluies des 4, 5 et 6 juin (pluies localement importantes).

Il serait prudent de mettre en place un second traitement, le plus tard possible avant le 14 Juin.

Intervenir, en même temps, contre l'Oïdium.

Clermont-Ferrand, le 8 Juin 1973.

L'INGENIEUR EN CHEF D'AGRONOMIE chargé des AVERTISSEMENTS AGRICOLES

A. LECLERC.

LE CHEF DE LA CIRCONSCRIPTION PHYTOSANITAIRE

P. DENIZET.

Imprimerie de la Station "AUVERGNE ET LIMOUSIN"
Directeur-Gérant : L. BOUYX.

P341

Tirage n° 861 DU 8 JUIN 1973 - ABONNEMENT 1973 - Expédition n° 13.

Dernière note parue : Supplément n° 4 au Bulletin n° 152, le 29 MAI.